

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

---

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 672

présenté par  
M. Terlier, M. Balanant et M. Pradal

-----  
**ARTICLE 21**

I. – À l’alinéa 2, supprimer le mot :

« législatives ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à l’alinéa 5.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (l'ordonnance intervenant dans le domaine de loi, il est redondant de préciser dans le champ de l'habilitation que celle-ci concerne des règles et mesures législatives).